

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2024**

Le lundi 11 mars 2024 à 20h00 s'est tenu au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance régulière du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents et formaient quorum, madame Anny-Pier Routhier, messieurs Pierre Boudreault, Michel Chiasson et Rogatien Boulianne. Monsieur Berthold Allard était absent.

Était également présent monsieur Sébastien Desrosiers, directeur général.

**24.03.026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par** Monsieur Michel Chiasson, **et accepté à l'unanimité**, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**24.03.027 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2024**

**Il est proposé par** Monsieur Pierre Boudreault d'exempter le conseil de lecture du procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2024 et de l'accepter tel quel.

**Accepté à l'unanimité.**

**24.03.028 LISTE DES COMPTES – LISTE NO 2 – FÉVRIER 2024**

**Il est proposé par** Monsieur Michel Chiasson

**D'accepter** la liste de comptes numéro 2, février 2024, au montant total de 161 954.70\$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 27 423.28\$, une liste des salaires payés au montant de 15 996.41\$, une liste des comptes à payer au montant de 118 535.01\$ et d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à payer les comptes.

**Adopté à l'unanimité.**

**24.03.029 CORRESPONDANCE**

**A)** Demande de partenariat pour le Demi-Marathon des Bleuets. Monsieur Rogatien Boulianne propose un montant de 1000\$. **Accepté à l'unanimité.**

**B)** **Il est proposé par** Monsieur Michel Chiasson d'accepter la demande de Mme Marielle Lavoie concernant la location gratuite de la grande salle au centre communautaire gratuitement pour son évènement de la Fondation communautaire de Postes Canada.

**Accepté à l'unanimité.**

**C) Il est proposé par** Monsieur Rogatien Boulianne d'accepter la demande de l'Association Québécoise des Loisirs Folkloriques concernant la location gratuite de la grande salle au centre communautaire pour tenir leurs activités pour toute l'année en cours.

**Accepté à l'unanimité.**

**24.03.030      DEMANDE D'APPUI    POUR    LA    RECONDUCTION    DU  
PROGRAMME DE LA TECQ 2024-2028**

**Attendu que** la Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**Attendu que**, selon la société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**Attendu que**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**Attendu que**, selon statistique canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

**Attendu que** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**Attendu que**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**Attendu que** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le programme d'infrastructure investir dans le Canada a pris fin, où le fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**Attendu que** le fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.).

**Par conséquent, il est proposé par** monsieur Pierre Boudreault,  
**Et résolu unanimement :**

**Que** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**Que** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et

d'eaux usées, et à augmenter le fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**Que** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**Que** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

**Que** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du logement, de l'infrastructure et des collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

#### **24.03.031 PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)**

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par** Monsieur Rogatien Boulianne  
**Et résolu à l'unanimité** que La municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise ce qui suit :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- **QUE** Monsieur Sébastien Desrosiers, directeur-général, soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

#### **24.03.032 PROCESSUS DE DOTATION POUR LE POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET DES LOISRS**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a présenté au conseil municipal un réaménagement des tâches administratives.

**CONSIDÉRANT QUE** la direction municipale a démontré le besoin d'une 3<sup>ème</sup> ressource à temps plein pour être en mesure de s'acquitter de toutes les tâches administratives.

**Il est proposé par** monsieur Pierre Boudreault,  
**Et résolu unanimement :**

**D'autoriser** le directeur général de démarrer le processus de dotation et de former un comité de sélection composé de madame Anny-Pier Routhier et de madame Denise Lamontagne et du directeur général. Ce comité présentera au conseil municipal les résultats du processus à une prochaine séance.

**24.03.033      DEMANDE D'UTILISATION DE LA ROUTE POUR LE DEMI-MARATHON DES BLEUETS**

**Il est proposé par** monsieur Rogatien Boulianne d'autoriser l'organisation du Demi-Marathon des Bleuets à utiliser notre route tel qu'indiqué dans leur itinéraire.

**Accepté à l'unanimité.**

**24.03.034      LISTES DES IMMEUBLES QUI SERONT EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES TRANSMISE À LA MRC**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC Maria-Chapdelaine, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par** madame Anny-Pier Routhier,  
**ET résolu unanimement :**

**QUE** le directeur général transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC Maria-Chapdelaine, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

**QU'**une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

**24.03.035      JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

**CONSIDÉRANT** que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

**CONSIDÉRANT** que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**CONSIDÉRANT** que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**CONSIDÉRANT** que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**Il est proposé par** monsieur Michel Chiasson,  
**Et résolu unanimement :**

**DE PROCLAMER** le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**24.03.036      DEMANDE DE RECONDUCTION DU PROGRAMME FRR VOLET  
4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** le 24 janvier dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) transmettait une correspondance indiquant qu'il n'était maintenant plus possible de déposer des projets de coopération intermunicipale dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**ATTENDU QUE** cette décision a été prise en raison du fait que le MAMH ne dispose plus des fonds nécessaires pour le financement de nouvelles initiatives dans le cadre du volet 4 du FRR;

**ATTENDU QUE** dans le contexte où les projets de coopération intermunicipale apportaient une solution concrète aux problématiques de main-d'œuvre municipale sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine et que toutes les municipalités travaillaient en ce sens;

**ATTENDU QUE** les municipalités locales et la MRC de Maria-Chapdelaine comptaient fortement sur le financement des projets de coopération intermunicipale pour continuer à offrir des services de qualité et optimal à leurs citoyens et citoyennes;

**ATTENDU QUE** la fermeture de l'axe Coopération intermunicipale du FRR jusqu'au 31 mars 2025 vient grandement freiner l'élan et la motivation des municipalités à mettre en place de tels projets, alors que la situation est critique pour plusieurs municipalités;

**ATTENDU QUE** l'axe Coopération municipale du FRR vise particulièrement à encourager les municipalités locales, particulièrement les plus petites ou celles dont l'indice de vitalisation économique (IVE) est plus faible, à développer des initiatives de coopération intermunicipale pour offrir des services de qualité à leurs citoyens à moindre coût;

**ATTENDU QUE** l'IVE de plusieurs municipalités locales du territoire de la MRC est peu élevé, ce qui a fait en sorte qu'elles ont bénéficié de sommes non-négligeables afin de mettre en œuvre des initiatives de coopération intermunicipale tel que l'embauche de ressources compétentes en diverses matières.

**Il est proposé par** monsieur Pierre Boudreault,

**Et résolu unanimement :**

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc requiert de Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil du Trésor afin d'obtenir les crédits nécessaires pour que les projets de coopération intermunicipale puissent continuer d'obtenir du financement dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité et ce, jusqu'au 31 mars 2025; et,

**QU'**à compter du 1er avril 2025, des sommes suffisantes soient également confirmées pour des projets de coopération intermunicipale dans le cadre du nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et le monde municipal suite à la *Déclaration de réciprocité*.

**24.03.037 MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu de remplacer le maire suppléant au 6 mois et que monsieur Rogatien Boulianne se propose pour effectuer cette fonction.

**Il est proposé par** madame Anny-Pier Routhier d'accepter la candidature de monsieur Rogatien Boulianne à titre de maire suppléant pour une durée de six mois.

**Accepté à l'unanimité.**

**24.03.038 VARIA**

Aucun point.

**24.03.039 PÉRIODE DE QUESTIONS;**

Aucune question.

**\*\* LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h43, Madame Anny-Pier Routhier propose la levée de l'assemblée.

**Accepté à l'unanimité.**

---

**Denise Lamontagne,**  
Mairesse

---

**Sébastien Desrosiers,**  
Directeur général, greffier-trésorier